



© FMaigrot

Actes

Conférence-débat
« 2014-2020 : pour une coopération transfrontalière au service des citoyens »



Strasbourg, 24 avril 2013



COMPTE-RENDU DE LA CONFERENCE-DEBAT « 2014-2020 : POUR UNE COOPERATION TRANSFRONTALIERE AU SERVICE DES CITOYENS » DU 24 AVRIL 2013



OUVERTURE

Jacques BIGOT, Président de la Communauté Urbaine de Strasbourg

La MOT existe depuis plus de 15 ans et plus que jamais l'intérêt de ses travaux est reconnu par tous.

Le sujet du transfrontalier que nous vivons au quotidien fait face aujourd'hui à des enjeux de taille : repli sur soi, et même pour certains rejet européen. Or nous savons, dans nos régions frontalières, que l'avenir de nos territoires passe justement par plus d'Europe et plus de coopération. L'un des objectifs du transfrontalier est de lutter contre le repli sur soi et le scepticisme, en montrant au citoyen ce qu'est concrètement l'Europe et en matérialisant ce qu'elle peut lui apporter.

Certes, les difficultés sont nombreuses pour coopérer activement : législations, habitudes, comportements, langues parfois différentes. En ce sens, le rôle de la Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT) est de répondre à ces difficultés mais il réside aussi dans la relation qu'elle permet entre les acteurs de terrain, l'Etat et les institutions européennes, afin de résoudre les complexités générées par la position transfrontalière.

Le sujet qui nous occupe est donc bien celui de la vie des citoyens : comment répondre à leurs besoins ? Comment optimiser la position frontalière, pour eux, quand par exemple nous avons 10 points de chômage d'un côté et seulement 4 points de l'autre ?

L'emploi transfrontalier est un enjeu de premier ordre pour le transfrontalier, il répond à une préoccupation actuelle importante pour sortir de la crise.

Strasbourg se situe au cœur de ces questions. La Communauté Urbaine de Strasbourg (CUS) a l'ambition de devenir une métropole dans l'acte 3 de la décentralisation et au-delà, une Eurométropole avec un schéma de développement et une fonction européenne et transfrontalière.

Construire des métropoles aux frontières c'est créer du rayonnement local et transfrontalier et non de nouvelles frontières, l'avenir étant au partenariat.



Christian DUPESSEY, Maire d'Annemasse, Vice-président d'Annemasse Agglo, Vice-président de la MOT

Strasbourg a été l'un des premiers sites pilotes à l'origine de la MOT, et Roland RIES en a été le premier président, de 1998 à 2001.

L'agglomération franco-valdo-genevoise faisait également partie de ces sites-pilotes. En tant que maire d'Annemasse, je mesure le chemin parcouru depuis lors.

Le « Grand Genève »¹ présente plusieurs points communs avec Strasbourg/Kehl, dont celui de constituer une métropole transfrontalière, qui s'est dotée d'un projet d'agglomération et d'un GLCT (Groupement local de coopération transfrontalière) pour assurer sa gouvernance.

Cette métropole de 900 000 habitants souffre du handicap d'une ville centre localisée hors Union européenne, en Suisse. Cette situation n'a toutefois pas empêché les acteurs locaux de constituer un vrai projet d'agglomération partagé depuis 2007.

L'agglomération se caractérise également par l'interpénétration économique des territoires : 90 000 frontaliers partent quotidiennement de la France vers la Suisse. Ce mouvement influence la région même si la partie française reste économiquement dynamique.

L'agglomération vient de signer un accord financier relatif au prolongement du tramway genevois pour irriguer cette agglomération, permettant un cofinancement genevois de l'infrastructure y compris côté français. Cet accord représente une étape importante dans la coopération.

La MOT a placé la conférence-débat de cette année dans la perspective des 50 ans du Traité de l'Elysée. L'année franco-allemande n'est pas seulement l'occasion de se remémorer la réconciliation entre deux pays, mais aussi d'engager de nouveaux projets. Ainsi, parmi les actions mentionnées dans la déclaration du Conseil des ministres franco-allemand le 22 janvier dernier, figure l'intégration des territoires transfrontaliers communs entre les deux pays.

Si longtemps la frontière a séparé, elle doit devenir un atout pour le développement des territoires transfrontaliers et permettre de répondre au quotidien des habitants en matière de logement, d'emploi ou d'infrastructures.

Hubertus LEGGE, Consul de la République fédérale d'Allemagne à Strasbourg

La conférence-débat s'inscrit dans le cadre du cinquantenaire du traité de l'Elysée et de l'amitié franco-allemande. Le Consul rappelle que les Länder allemands sont les premiers acteurs de la coopération et non l'Etat fédéral allemand.

Les partenaires du Rhin supérieur ont progressé dans leurs coopérations à travers des démarches comme l'Infobest, l'Euro-Info-Consommateur devenu le Centre Européen de la Consommation, le centre policier etc. Un Centre transfrontalier pour l'emploi vient d'être inauguré à Kehl par les deux ministres.

La coopération transfrontalière doit permettre aux citoyens de comprendre que cette démarche est au service de leurs intérêts et non de ceux des politiques.

Patrick CREZE, Directeur, Adjoint au Délégué, Délégation Interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (DATAR), représenté par **Jean-Luc FRES**, Chargé de mission Coopération territoriale européenne, Développement régional et politiques européennes, DATAR

La question des citoyens et de la coopération transfrontalière est essentielle : des coopérations sont portées par des citoyens. La France représente 40 % des travailleurs frontaliers de l'Union européenne. Les dynamiques de coopération sont relayées par des « stratégies territoriales transfrontalières » qui reprennent et intègrent ces initiatives citoyennes, à l'exemple du « pilier société civile » du Rhin supérieur.

L'actuelle période de transition entre deux périodes de programmation permet de penser les orientations des programmes 2014/2020 en intégrant cette problématique.

La participation des citoyens constitue un gage de réussite de ce que seront les futurs programmes 2014/2020, tant dans la phase de préparation que de mise en œuvre.

Toutes les structures représentatives de la société civile doivent participer à cette dynamique. A ce titre, 350 organismes participent déjà au niveau national à la construction de l'Accord de partenariat qui oriente et cadre les programmes opérationnels régionaux et de coopération territoriale.

Une consultation publique est ouverte à tous les citoyens. Au niveau régional, la concertation doit tenir toute sa place. Même si l'exercice se réfère aux objectifs de l'Europe 2020, il permet aux collectivités infrarégionales comme aux citoyens de participer.

C'est à la fois un gage de réussite et un moyen de mieux coordonner les fonds communautaires dont les ressources seront équivalentes à l'actuelle période de programmation. Cette démarche permet d'évaluer les stratégies les plus efficaces pour permettre cette coordination des fonds. C'est donc maintenant que les citoyens doivent se manifester.

¹ « Grand Genève » est la récente dénomination du Projet d'agglomération sous l'égide du Comité régional franco-genevois (CRFG).

PARTIE 1 : DEVELOPPER DES SERVICES TRANSFRONTALIERS POUR LES HABITANTS



Jean PEYRONY, Directeur général de la Mission Opérationnelle Transfrontalière

Cette séquence a pour objectif de montrer comment les territoires transfrontaliers contribuent emblématiquement à la construction du marché unique européen, en favorisant le développement de marchés transfrontaliers en matière de consommation et d'emploi. Comment les acteurs publics favorisent cette intégration et répondent aux besoins d'information, en proposant des services d'assistance aux habitants des bassins de vie transfrontaliers ; et comment ceux-ci se dotent à leur tour de moyens de représentation et d'action collectifs.

Introduction

Olivier GIRARD, Chef d'unité adjoint, Commission européenne, DG Marché intérieur et services

Cette année célèbre également le 20^{ème} anniversaire du marché unique, qui doit être tourné vers l'avenir et la mobilisation. Le marché unique est une « maison commune » ouverte aux 500 millions d'habitants de l'Union européenne. S'il est malmené par la crise, il en constitue aussi une porte de sortie.

Pour relancer le marché intérieur, la Commission européenne a développé une stratégie susceptible de donner corps à une économie sociale de marché hautement compétitive. Le marché intérieur se doit d'être au service de cet idéal.

Cette stratégie répond aux ambitions suivantes :

- Où sont les sources et secteurs de croissance durable ?
- Comment renforcer la compétitivité et l'innovation ?
- Comment faciliter l'accès des PME au marché unique ?
- Comment mettre le marché extérieur au service des citoyens ?

Dans le programme d'action initié par la Commission européenne, deux initiatives répondent à ces ambitions : le brevet européen et le compte bancaire de base, dont 40 millions de citoyens ne bénéficient pas encore. La Commission européenne est particulièrement attachée à la mise en œuvre de ce programme d'action.

Les citoyens et les entreprises sont les premiers bénéficiaires des outils dématérialisés comme :

1. Le portail internet « l'Europe est à vous », recensant leurs droits dans l'UE, avec 450 000 visites par mois, dont un grand nombre de demandes portant sur la mobilité professionnelle,
2. La directive « Services »² qui facilite la vie des entreprises via le concept de guichet unique numérique pour accomplir des formalités en ligne, qui permet également de favoriser la coopération transfrontalière,
3. L'outil en ligne « SOLVIT » pour résoudre les conflits liés à l'interprétation du droit européen

² La Directive [2006/123/CE](#) du Parlement européen et du Conseil, du 12/12/2006 vise à faciliter la liberté d'établissement des prestataires de services dans d'autres États membres et la liberté de prestation de services entre les États membres. Elle vise ainsi à élargir le choix offert aux destinataires des services et à améliorer la qualité des services pour les consommateurs comme pour les entreprises utilisatrices de services.

(résolution de 90 % des demandes en moins de 10 semaines).

Les outils dématérialisés imaginés par la Commission européenne et visant à relancer le marché unique sont encore récents. Ils sont au service des citoyens transfrontaliers et ont tout intérêt à être relayés par les différents acteurs institutionnels sur les frontières européennes.

Promouvoir les droits du consommateur européen

Martine MERIGEAU, Directrice générale, Centre Européen de la Consommation (réseau ECC-Net)

Née avec l'ouverture du marché européen, cette association de droit allemand a pris conscience des besoins existants, passant de 3 à 40 salariés en 20 ans. L'association, franco-allemande dans sa gouvernance, remplit des missions de service public auprès des gouvernements français et allemands en contribuant notamment à la résolution de conflits sur demande de consommateurs européens.

Le Centre Européen de la Consommation (ECC) a créé le médiateur en ligne allemand à la demande des Länder avec un cofinancement des entreprises. L'ECC traite plus de 14 000 plaintes transfrontalières par an. L'ECC a évalué les conséquences de la future directive soins transfrontaliers et s'implique dans l'intervention auprès des publics scolaires.

La spécificité de l'ECC est de régler les litiges de A à Z : **chaque contrat transfrontalier conclu par les consommateurs européens est un contrat international : l'ECC apporte une résolution dans 70% des cas pour les 14 000 plaintes reçues par an. Les litiges liés au tourisme et aux achats électroniques arrivent en tête.**

Les guides du consommateur sont importants, ils ont été développés sur tous les thèmes.

L'ECC participe à des réseaux européens, par exemple en matière d'information des citoyens pour leur permettre de comprendre ce que l'Europe fait pour eux et tout ce qui reste à faire.

Orienter les citoyens transfrontaliers dans leurs démarches

Cindy SCHILDKNECHT, Chargée de mission, INFOBEST Kehl-Strasbourg (DE/FR)

Le Rhin supérieur rassemble trois pays dont la Suisse hors Union européenne, deux langues et des cultures administratives très différentes, même s'il existe une forte mobilité résidentielle et professionnelle (96 000 frontaliers dont 70 000 de France et d'Allemagne vers la Suisse).

L'ouverture des frontières a conduit à la création de structures d'accompagnement des citoyens européens ; de temporaires ces structures ont été pérennisées.

L'Infobest est un point de contact transfrontalier pour les questions et démarches administratives : quatre Infobest ont été créés entre 1991 et 1996 pour couvrir tout le territoire du Rhin supérieur.

Garant d'une neutralité administrative, les Infobest constituent des services gratuits de proximité cofinancés par les pouvoirs publics, à même d'apporter des réponses aux questions administratives transfrontalières liées à l'emploi, au chômage, à la santé, aux prestations sociales, à la retraite et à la fiscalité.

En tant que service public, ils bénéficient d'un financement paritaire par pays des régions et de l'Etat côté français ainsi que des grandes agglomérations côté allemand. Ils ne constituent pas une structure de défense des frontaliers.

18 000 questions annuelles sont posées par des particuliers, des entreprises, des administrations publiques ou des associations. L'Infobest est à la fois une structure d'accueil, d'intermédiation et de diffusion d'information.

Accompagner les travailleurs frontaliers

Artur HANSEN, Chef du Service d'information transfrontalier d'Aachen-Eurode (BE/ DE/NL) et **Stefan KUPERS**, Conseiller affaires internationales de la Province de Limbourg (NL)

Ce projet germano-néerlandais de l'Euregio Meuse Rhin s'est notamment fondé sur l'expérience du Rhin supérieur.

L'Euregio, entre la Ruhr et la Randstad, rassemble trois pays (BE/DE/NL) et six systèmes administratifs différents. La démarche transfrontalière doit permettre de renforcer le potentiel économique de ces zones frontalières, démarche dans laquelle la question de l'emploi transfrontalier est essentielle.

Face aux fermetures d'usines, le marché transfrontalier peut apporter une réponse même si les enjeux et les obstacles liés au travail frontalier restent complexes (questions d'assurance sociale, de reconnaissance des diplômes etc.)

Du fait de la lenteur de l'harmonisation des textes à l'échelle européenne, l'information et le conseil relatif au travail transfrontalier constitue une activité clef pour laquelle des financements pérennes ont été dégagés notamment auprès des organismes consulaires, afin de mettre en place une structure commune qui apporte des informations personnalisées.

Deux points d'informations-conseils ont été mis en place sur la frontière. S'il existait déjà des initiatives avec des financements précaires, l'Euregio s'est inspirée du dispositif Infobest du Rhin supérieur pour ses 33 000 frontaliers, leurs familles et les retraités.

Ces structures permettent une information de premier niveau et l'organisation de journées d'information, mais également de réaliser des actions de conseil juridique en lien avec d'autres organismes (Sarre, Rhin supérieur), en relais.

Ces structures rassemblent des villes, des régions et des partenaires consulaires, 11 partenaires qui ne souhaitent pas dépendre de financements Interreg mais bénéficier de financements pérennes issus de leur territoire.

Représenter et conseiller les frontaliers

Michel CHARRAT, Président du Groupement transfrontalier européen (CH/FR)

Le Groupement transfrontalier européen (GTE) fête ses cinquante ans et s'est créé dans un contexte où il existait d'importantes lacunes dans le droit des frontaliers franco-suisses (absence d'assurance maladie etc.).

Fort de ses 35 000 adhérents l'association emploie 30 salariés et s'adresse à tous les frontaliers franco-suisses. Le GTE milite depuis longtemps pour la recherche de solutions dans de nombreux domaines comme l'assurance et les cotisations sociales, les indemnités chômage, la prise en charge des soins de santé, le libre choix dans l'assurance maladie (dont l'assurance privée) pour les frontaliers résidant en France et travaillant en Suisse, quel que soit leur nationalité.

Par exemple, le GTE accompagne les déclarations fiscales, relaie les curricula vitæ des adhérents, diffuse des informations et organise des événements transfrontaliers. Le GTE participe à l'initiative de la Maison transfrontalière européenne. Son budget de 2,5 millions d'euros est couvert à 80 % par ses adhérents.

Questions de la salle

Michel DELEBARRE, Ancien Ministre d'Etat, Sénateur-Maire de Dunkerque, Président de la Plateforme de suivi Europe 2020 du Comité des Régions, Président de la MOT, souligne qu'il manque encore de nombreux outils du marché unique et que de nombreuses questions se posent.

Martine MERIGEAU explique que l'assurance responsabilité civile française ne peut pas être souscrite depuis l'Allemagne. C'est un exemple qui montre l'importance de coordonner les politiques d'informations à l'échelle européenne.

Cindy SCHILDKNECHT évoque les difficultés liées à la reconnaissance transfrontalière de l'invalidité.

Michel CHARRAT rappelle la complexe application du principe de libre circulation en Suisse, qui vient de limiter ce principe pour un an en rétablissant des quotas à l'échelle fédérale.

Stefan KUPERS revient sur la nécessité de garantir le financement des Eures en partenariat transfrontalier et d'accélérer la reconnaissance des diplômes en améliorant notamment l'application de la directive existante.

Artur HANSEN s'interroge sur le statut de la « propriété publique » dans la directive Services.

Un participant interroge le représentant de la Commission européenne sur la compatibilité des

conventions fiscales franco-allemandes avec le Traité concernant l'intérim.

Olivier GIRARD répond que la Commission européenne cherche à déployer des outils sur l'ensemble de ses domaines d'action via une approche transversale. Concernant l'application de la directive Services, la réforme de l'assurance est traitée par une équipe de 15 personnes mais nécessite de mettre les assureurs autour de la table. Le fonctionnement du dispositif Eures peut être amélioré en tant qu'outil de placement.

PARTIE 2 : TABLE RONDE – LES CITOYENS AU CŒUR DU PROJET DE TERRITOIRE



Introduction

Jean PEYRONY, Directeur général de la Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT)

Cette séquence a pour objectif d'ouvrir un débat sur la construction de régions et de territoires transfrontaliers, au croisement d'approches « bottom-up » émanant de la société civile et des élus, avec les politiques « top down » de l'Union européenne et des Etats membres, tout en tenant compte de la politique de cohésion en rôle de 'médiation'.

La séquence précédente a montré que les territoires transfrontaliers contribuent dès à présent aux priorités de l'intégration européenne, et en bénéficient. Mais ils se mobilisent également dans la construction d'une société civile, voire d'une citoyenneté transfrontalière qui fait écho à la citoyenneté européenne en émergence, comme nous le rappellent l'année européenne du citoyen et aussi la célébration de la réconciliation franco-allemande (50 ans du traité de l'Elysée).

Les programmes de coopération ont jusque-là soutenu à la fois des « projets stratégiques » et des « microprojets ». A l'avenir la stratégie Europe 2020 va fortement déterminer les priorités de la politique de cohésion pour la période 2014/2020, y compris pour les programmes de coopération transfrontalière. Faut-il cesser de financer les projets à même de soutenir l'émergence de liens entre les personnes, la connaissance mutuelle, etc. ?

La vision de la Commission européenne

Ivanka LAKOVA, Chef d'unité Coopération transfrontalière européenne, DG REGIO

Les programmes sont en cours de rédaction. Au-delà des contraintes techniques, **la Commission européenne garde à l'esprit, dans l'élaboration des programmes opérationnels, la question du bénéfice final pour les citoyens, en termes de résultats tangibles ou d'actions mobilisatrices pour le tissu social ou économique.**

La Commission européenne doit faire face à la grande hétérogénéité des frontières européennes, les frontières occidentales se sont parfois organisées sans les cofinancements européens qui ont par contre permis de concrétiser des liens institutionnels et humains sur les frontières orientales de l'UE.

Qu'est-ce que la Commission européenne peut faire de plus pour la construction du marché européen ? La Commission européenne n'est pas seule, les citoyens y contribuent aussi.

La DG REGIO plaide pour une coopération transfrontalière simple et efficace au bénéfice des citoyens et contribuant à remédier aux différences de développement entre zones frontalières et

zones métropolitaines.

Le pilier « Société civile » de la Région Métropolitaine Trinationale du Rhin Supérieur

Sarah MAUERER, Chargée de coopération transfrontalière, Chancellerie du Land, Rheinland-Pfalz (DE)

La stratégie du Rhin supérieur repose sur quatre piliers dont un pilier société civile permettant d'associer les citoyens, élément essentiel pour la construction de cette région métropolitaine aux côtés des autres piliers (économie, sciences, politique).

L'objectif est d'exploiter la richesse des expériences de la société civile pour construire la Région Métropolitaine Trinationale du Rhin Supérieur, via notamment des forums transfrontaliers ouverts au public sur les transports, la formation, la téléphonie, les rencontres culturelles et le dialogue avec les institutions.

Une fois dépassée la difficulté liée aux différences de conception nationales de la société civile, les idées formulées ont été analysées et transformées en projet ou mises en relation avec des projets existants ne bénéficiant pas d'une publicité suffisante. Ce processus qui a duré trois ans a permis de sélectionner 11 projets concrets qui ont fait l'objet d'une déclaration d'engagement.

Le dialogue citoyen va se poursuivre via un réseau et des instances pour faciliter l'engagement citoyen et les rencontres transfrontalières, ainsi qu'une base de données.

Les outils de l'Eurodistrict REGIO PAMINA pour les citoyens

Patrice HARSTER, Directeur général de l'Eurodistrict REGIO PAMINA

L'Eurodistrict REGIO PAMINA a mis en place des outils soutenant la société civile, tels qu'un fonds microprojets soutenus par Interreg. Pourquoi ? Quelles attentes sur les programmes à l'avenir ? Comment associer la société civile organisée ?

L'Eurodistrict se caractérise par un partenariat original : 1/3 des partenaires sont français et les 2/3 allemands. La première étape a été d'apporter un soutien financier (fonds microprojets) très complexe à gérer administrativement. Il a permis avec beaucoup de difficultés de soutenir 32 projets dont très peu de porteurs ont réussi à monter un dossier.

L'Eurodistrict souhaite une simplification des démarches et un soutien européen des projets à l'échelle micro. Cet outil pourrait être performant.

Dans l'Espace PAMINA on recense 16 000 frontaliers, il y a trois fois moins de chômage côté allemand. REGIO PAMINA souhaite mettre en place un « plan d'action commun » afin de mutualiser des fonds, notamment le FEDER et le FSE des régions partenaires..

Patrice HARSTER souligne l'importance de donner la possibilité à des petites structures de lancer des appels à projets performants en direction de la société civile, c'est-à-dire des initiatives simples et efficaces à mettre en œuvre, sans 'sur-contrôles', donnant une nouvelle image de l'Europe et permettant de lisser les effets frontières.

La démarche du Kooperationszentrum de Frankfurt/Oder-Slubice

Soeren BOLLMANN, Directeur du Kooperationszentrum Frankfurt/Oder-Slubice (DE/PL)

Les maires allemand et polonais de ce territoire à une heure de Berlin ont réuni une équipe bilingue (soutenue à 85% par le FEDER) pour créer un centre de coopération au service des citoyens et des administrations locales. Ces dernières organisent des sessions communes des conseils municipaux et des équipes techniques.

En 2009, une « conférence sur le futur » (« Zukunftskonferenz ») a rassemblé 200 citoyens dans le cadre du groupe de travail URBACT « EGTC » (Expertising Governance for Transfrontier Conurbations)³ afin de contribuer à la définition de cette stratégie commune.

Les maires ont développé un marketing commun, une ligne d'autobus, première ligne publique germano-polonaise, ainsi que des projets culturels et touristiques.

³ La MOT a été chef de file de ce projet. Pour plus d'information : <http://urbact.eu/fr/projects/metropolitan-governance/egtc/homepage/>

Pour 2014/2020 les deux conseils ont développé une stratégie commune en matière d'éducation, d'emploi et de développement urbain, soit 30 projets de 20 millions d'euros sur 6 ans.

Le centre de coopération répond à une trentaine de questions transfrontalières par semaine à l'image des Infobest, auxquelles s'ajoutent des actions de communication.

La position du Parlement européen

Marie-Thérèse SANCHEZ-SCHMID, Députée européenne, Co-présidente du Groupe de Liaison Transfrontalier

Marie-Thérèse SANCHEZ-SCHMID a été élue dans la circonscription frontalière des Pyrénées-Orientales avec l'Espagne et l'Andorre. Elle a participé à la rédaction d'un rapport parlementaire en 2010 relatif à la coopération transfrontalière⁴.

Des projets innovants comme l'hôpital transfrontalier de Cerdagne constituent une réponse aux attentes des citoyens même s'il a nécessité de résoudre de nombreux obstacles. Cette démarche « bottom-up » a été facilitée par la coordination des différents acteurs du transfrontalier.

La vision de la Commission européenne ne doit pas se faire au détriment des attentes des acteurs de terrain. Le Parlement européen plaide pour conserver, au-delà des 80% des fonds affectés aux 4 priorités que chaque programme devra choisir dans le menu des 11 priorités thématiques, 20% des fonds affectables librement aux priorités restantes. Il existe une difficulté générale de communication au moment où les contenus des programmes se jouent d'où l'importance du rôle des élus comme facilitateurs.

Discussion ouverte sur les fonds microprojets

Michel DELEBARRE propose que les fonds microprojets soient développés au titre de démarche expérimentale afin d'apporter des réponses concrètes aux citoyens.

Jean-Luc FRES rappelle que la consultation publique doit permettre de construire l'accord de partenariat pour lequel la DATAR pose des principes directeurs sans imposer de contenu. Ce processus complexe et itératif doit également prendre en compte les programmes opérationnels régionaux qui se construisent en parallèle, et se déroulera sur tout le second semestre 2013.

Il explique que la DATAR invite à sortir la coopération transfrontalière d'une simple mention dans l'accord de partenariat, et à prendre en compte sa logique transversale. La valeur ajoutée de la coopération doit pouvoir se démontrer dans de nombreux domaines et doit pouvoir bénéficier de financements hors Interreg. Dans cette optique, il y a un important besoin de concertation et d'articulation entre les différentes démarches.

⁴ Rapport "Blanc-Keller-Sanchez Schmid" : <http://www.datar.gouv.fr/19-propositions-pour-une-politique-transfrontaliere>.

CONCLUSIONS

Nawel RAFIK-ELMRINI, Adjointe au Maire de Strasbourg, Conseillère communautaire de la Communauté Urbaine de Strasbourg, Vice-présidente de la MOT, représentée par **Nicolas MATT**, Conseiller municipal délégué à la politique foncière et immobilière

Le message des cinquante ans du traité de l'Elysée raisonne particulièrement à Strasbourg. La réussite du projet européen est liée à son appropriation par le citoyen et dans cette optique les espaces transfrontaliers sont à l'avant-garde de la construction européenne.

Cette réalité s'apprécie à l'aune des statistiques : un tiers des citoyens européens résident à proximité de la frontière. Avec l'ouverture des frontières, les frontières deviennent des passerelles, constituent des bassins d'emploi qu'il convient de soutenir via des politiques d'emploi et de formation transfrontalières.

Michel DELEBARRE, Ancien Ministre d'Etat, Sénateur-Maire de Dunkerque, Président de la Plateforme de suivi, Europe 2020 du Comité des Régions, Président de la MOT

Pour rompre l'isolement des territoires frontaliers et transfrontaliers, des actions de lobbying et des démarches européennes fédérant ces territoires doivent être engagées afin de convaincre les institutions européennes des enjeux propres à la coopération transfrontalière. Fondamentalement, le transfrontalier est une démarche utile. Il faut être capable de parler de l'Union européenne de part et d'autre de la frontière afin de rendre l'Europe concrète.

Cet évènement est inscrit dans l'année franco-allemande fêtant le 50ème anniversaire du Traité de l'Elysée. Je salue tout particulièrement les représentants allemands présents aujourd'hui. Je suis convaincu, non seulement que la coopération entre Allemagne et France reste au cœur de la construction européenne, mais aussi que nos territoires transfrontaliers communs y apportent une contribution majeure, comme le montrent Strasbourg et Kehl de façon emblématique.

Cet après-midi, nous avons évoqué diverses facettes de la construction européenne : marché intérieur, citoyenneté etc.

En tant que président de la Plateforme de suivi de la Stratégie Europe 2020 du Comité des Régions, je veux vous redire ma conviction : il ne faut pas séparer intégration européenne et territoires.

Si la Stratégie Europe 2020 a été établie au niveau européen, c'est au niveau local qu'elle est appliquée et que ses résultats se manifesteront aux Européens, avec le soutien de la politique de cohésion.

Sa mise en œuvre doit être flexible, afin que la stratégie 2020 réponde aux besoins diversifiés des territoires transfrontaliers et livre les meilleurs résultats.

Pour cela une plus grande association des forces vives du territoire est nécessaire, notamment des acteurs de terrain, du monde économique et de la société civile, des collectivités locales et régionales, et des citoyens dans leurs territoires de vie, particulièrement dans les territoires transfrontaliers.

Ces derniers sont au cœur de la stratégie Europe 2020 :

- d'une Europe plus intelligente, car le rapprochement d'acteurs de cultures et de langues différentes, au sein d'universités, ou de clusters transfrontaliers, est un puissant facteur d'innovation,
- d'une Europe plus inclusive, car le développement de marchés du travail transfrontaliers, de services publics transfrontaliers, est emblématique de la cohésion sociale et territoriale,
- d'une Europe plus durable, car l'environnement ne s'arrête pas aux frontières, et sa préservation exige désormais une coopération transfrontalière en matière d'énergies renouvelables, de transports collectifs, de gestion commune de l'eau, des déchets, des risques.

La Coopération Territoriale Européenne est le fer de lance de l'intégration européenne. Il faut réconcilier l'Europe et ses citoyens, la conférence-débat a montré que c'était votre engagement quotidien.